

Dans le cadre de la stratégie Nationale de la cybersécurité, le CERT et l'ANSI ont signé le vendredi 26-06-2020 deux conventions de coopération et ce afin de concrétiser leur volonté commune d'instaurer un cursus de complémentarité sur les sujets d'intérêt commun : La première convention porte sur les modalités d'élargissement de la procédure d'homologation et de contrôle technique systématique à l'importation des équipements terminaux de télécommunication devenus de nos jours une source d'attaques cybernétiques de plus en plus fréquentes et nocives pour l'économie et les infrastructures du pays. La deuxième convention concerne les aspects de la sécurité de la plate-forme nationale "CEIR-N" dédiée à la lutte contre la contrefaçon, la contrebande et le vol des équipements terminaux de téléphonie mobile, actuellement en phase finale de déploiement.»